



DES PATRIOTES

Info-enseignant

Numéro 14

12 avril 2017

NOUVELLE ALLOCATION EN SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE Annexe 49

Lors de la négociation de l'entente nationale, nous avons obtenu que des sommes soient octroyées en soutien à la composition de la classe. Pour notre commission scolaire, il s'agit d'un montant de 655 179 \$ pour l'année scolaire 2016-2017.

Comme le Ministère a tardé – a énormément tardé – à faire connaître la règle budgétaire, la Commission vient juste de répartir la somme entre les écoles suite, entre autres, aux recommandations formulées par le Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Essentiellement, chaque école bénéficie d'un montant de base de 4 000 \$ et d'une allocation calculée sur le nombre d'élèves de l'école par rapport au nombre total d'élèves dans la Commission scolaire.

Ainsi, comme le montant reçu par la Commission est de 655 179 \$ et qu'il y a 65 écoles qui reçoivent un montant de base de 4 000 \$, il faut soustraire 260 000 \$ (65 x 4 000) au 655 179 \$.

Il reste donc 395 179 \$ à répartir entre les écoles. Comme il y a 31 631 élèves au secteur des Jeunes, on peut donc dire qu'il y a 12,4934 \$ par élève.

Ainsi, une école de 553 élèves aura 4 000 \$ de montant de base et 6 909 \$ (12,4934 x 553) de plus : pour un total de 10 909 \$.

Inutile de calculer, vos délégués syndicaux recevront, lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées, le montant exact que recevra votre école.

Enfin, pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, l'allocation devrait être du même ordre.

Utilisation de l'allocation

La somme peut être utilisée à différentes fins, parmi les suivantes :

- Le soutien à la composition de la classe pour tenir compte notamment de l'intégration des élèves en trouble de comportement en classe ordinaire;
- La mise en place de nouveaux modèles d'organisation de service pour soutenir la composition de la classe, notamment l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves, l'ajout de ressources en personnel de soutien ou professionnel, etc.

On peut se référer au texte de l'Annexe 49 pour plus de détails.

Comité au niveau de l'école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Les enseignants doivent être consultés sur l'utilisation de l'allocation au Comité au niveau de l'école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Suite au verso

Collecte des attaches à pain et des goupilles

La collecte des attaches à pain et des goupilles se fera lors de la livraison du courrier syndical du mercredi 26 avril prochain.

Formulaire pour demande de ramassage dans votre établissement

Lorsque vous avez au minimum 1 boîte de la grosseur d'une caisse de papier (ce qui représente environ 17 X 11 X 10 pouces) vous pouvez demander qu'on passe la (les) récupérer dans votre établissement.

Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de collecte de goupilles et d'attaches à pain sur le site du Syndicat au www.syndicatchamplain.com et cliquer sur « Inscriptions ».

Préparation pour la collecte

La journée de la collecte, vos goupilles et attaches à pain doivent être prêtes et placées près de la

porte d'entrée à l'accueil dans des boîtes ou contenants qui ne vous seront pas retournés.

Prochaine date de collecte

Il y aura une autre collecte en octobre 2017. La date exacte vous sera communiquée quelques semaines à l'avance.

Veuillez noter que le formulaire d'inscription est mis en ligne quelques semaines avant la collecte. Comme nous n'avons pas la logistique nécessaire pour traiter les collectes de nos 150 établissements tout au long de l'année, nous vous demandons de ne pas remettre vos boîtes à nos livreurs en dehors des dates prévues.

Merci de votre collaboration.

L'équipe du courrier syndical



NOUVELLE ALLOCATION EN SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE Annexe 49 (suite)

Il est bon de se rappeler :

- Que le Comité est formé de la direction de l'école et d'un maximum de 3 enseignants;
- Que le Comité peut aussi s'adjoindre un membre du personnel professionnel ou de soutien œuvrant de façon habituelle auprès des élèves HDAA;
- Que les travaux du Comité s'effectuent en privilégiant la recherche d'un consensus;
- Que celui-ci a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves HDAA;
- Que, lorsque dans le cadre des décisions prises par la direction de l'école, celle-ci ne retient pas les recommandations faites par le Comité, elle

doit en indiquer par écrit les motifs à ses membres.

Note importante

Au niveau de l'Annexe 49, les sommes non utilisées une année sont reportées à l'année scolaire suivante. Compte tenu de la disponibilité tardive de l'enveloppe budgétaire, il peut être pertinent de garder l'allocation pour l'an prochain.

Donc, contrairement aux autres allocations, les sommes de l'Annexe 49 sont transférables à l'an prochain. Il vaut peut-être mieux utiliser les enveloppes budgétaires qui sont soumises aux règles sur l'appropriation des surplus avant l'Annexe 49.

Richard Bisson

- DERNIER RAPPEL - Soirée d'information précaires et stagiaires

Nous vous rappelons qu'il est encore temps de vous inscrire pour la soirée d'information pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires de 3^e et 4^e années.

Il sera notamment question des droits des personnes à statut précaire, des listes de priorité d'emploi, d'évaluation, de la tâche, des types de contrats, etc.

Section des Patriotes (ens.)
Jeudi 20 avril 2017
16 h 30 au bureau
du Syndicat
7 500 chemin de Chamblay
Saint-Hubert
(salle Lionel-Bergeron)

Inscriptions obligatoires sur
syndicatchamplain.com, sous
l'onglet « Inscriptions ».



Êtes-vous abonné à l'Infolettre du Syndicat de Champlain ?

Vous recevrez, par courriel, toutes les nouvelles importantes une fois par semaine. Abonnez-vous !
syndicatchamplain.com

Soirée de fin d'année Réservez votre vendredi 16 juin

Il est déjà temps d'évoquer la fin de l'année scolaire et la traditionnelle soirée que le Syndicat organise et qui aura lieu le 16 juin à l'école secondaire De Mortagne.

Les personnes retraitées

Le 16 juin, c'est d'abord l'occasion de souligner la retraite d'un bon nombre de collègues. C'est donc un moment privilégié pour les saluer et leur dire tout le bien qu'on pense d'eux.

Un message aux futurs retraités

Si le Syndicat a obtenu une copie de votre démission, vous recevrez une lettre vous invitant le 16 juin.

Par contre, si vous n'avez pas encore signé votre démission et que vous voulez être fêté cette année, veuillez communiquer, le plus tôt possible, avec Sylvie Moreau à l'adresse suivante :

smoreau@syndicatdechamplain.com

Les autres participants à la soirée

Le 16 juin, c'est aussi la fête de tous ceux qui veulent célébrer la fin de l'année scolaire. Comme à l'accoutumée, on prévoit une soirée pleine d'exubérance, de vitalité, d'enthousiasme et de bonne humeur.

Service de raccompagnement

Le Syndicat de Champlain est encore associé, cette année, à un service de raccompagnement de façon à assurer un retour sécuritaire et sans tracas à la maison, et

ce, moyennant un tarif raisonnable.

Un rendez-vous

Donc, le 16 juin, c'est à ne pas manquer : du plaisir, des rencontres agréables, des discussions animées, des retrouvailles, un décor de circonstance, des salades appétissantes, de la viande rôtie à la broche, des pâtisseries succulentes et de la danse jusqu'au petit matin.

Évidemment, nous vous attendons en grand nombre !

Les directives pour la vente des billets

Les directives pour la vente des billets ont été envoyées dans les établissements.

Comme par les années passées, le nombre de places est limité. Le principe « *premiers arrivés, premiers servis* » s'applique donc.

On vous recommande de réserver votre billet dès maintenant auprès de la personne déléguée syndicale.

Celui-ci coûte 30 \$ et comprend le souper, une sangria et, bien sûr, la musique et la danse.

Bien entendu, la personne retraitée qui a été invitée par le Syndicat et celle qui l'accompagne n'ont pas à acheter leur billet.

Le Comité organisateur